



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 53560

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation délicate des professionnels de santé d'exercice libéral et des établissements d'hospitalisation privée. En effet les mesures prises en application de la loi Aubry sur le financement de la sécurité sociale pour 2000 mettent gravement en cause une des libertés fondamentales, à savoir la liberté de choix du médecin par le patient, et tendent à conduire à une dégradation de la qualité des soins. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53560

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6423